

## Formation en comptabilité

### Exercice complémentaire

#### **Pertes sur créances et TVA /BASO**

Les écritures suivantes sont à comptabiliser au net, au sein de l'entreprise UBS SA (Ustensiles pour Bateaux Solaires SA, un commerce qui vend comme son nom l'indique de nombreux accessoires pour bateaux solaires).

- 1) Le client Dupuis nous achète à crédit de la marchandise pour CHF 45'000.-, HT (TVA à 7.7%)
- 2) Nous recevons un acte de défaut de bien concernant notre client Petrus. Nous avons fait une vente de CHF 900.- (HT, TVA à 7.7%) et les frais de poursuites avaient coûté CHF 80.-
- 3) Le client Dupuis ne paie toujours pas, nous décidons de le mettre en poursuite et avançons à l'office des poursuites CHF 350.- par virement postal.
- 4) Nous recevons un acte de défaut de bien concernant le client Dupuis. Nous avons pu récupérer CHF 10'000.-, qui sont virés sur notre compte bancaire, le solde de la créance est considéré comme perdu.
- 5) Nous vendons à crédit à notre cliente, Mme Martin, pour CHF 10'000.- de marchandise (montant HT, TVA 7.7%).
- 6) Mme Martin ne paie toujours pas, nous considérons maintenant sa créance comme douteuse et la transférons dans un compte approprié.
- 7) Nous mettons Mme Martin en poursuite, ce qui nous coûte CHF 200.- en espèces.
- 8) Mme Martin fait faillite, sa créance est considérée comme perdue, nous recevons un acte de défaut de bien pour la totalité de sa créance.
- 9) Nous vendons pour CHF 430.80 l'acte de défaut de bien de Mme Martin (montant TTC, TVA 7.7%) à une société spécialisée, qui nous règle en espèces.
- 10) Nous récupérons CHF 4'000.- (TTC, TVA à 7.6%) d'une faillite datant de 2008 par virement bancaire.